

ENTREPRISES, DÉVELOPPEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE CAS DE L'ALGÉRIE

Abdelatif Kerzabi

L'Harmattan | « [Marché et organisations](#) »

2009/1 N° 8 | pages 61 à 77

ISSN 1953-6119

ISBN 9782296069022

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2009-1-page-61.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Entreprises, développement et développement durable : Le cas de l'Algérie

Abdelatif KERZABI

Introduction

- 1) Analyse économique du concept de développement durable
- 2) Le développement durable dans les pays du sud
- 3) Entreprises algériennes et développement durable

Conclusion

Références bibliographiques

INTRODUCTION

Avec l'achèvement des trente glorieuses et la montée des critiques du modèle de développement fondé sur l'accumulation et la consommation matérielle (Brown et Lester, 2003), les pays du Nord se rendent compte aujourd'hui que la généralisation du modèle de croissance occidental est matériellement impossible. Ce modèle s'accompagne souvent de comportements de production et de consommation dont les conséquences sont porteuses de risques et d'inégalités : pollution de l'air et de l'eau, épuisement des ressources naturelles, érosion des sols, déforestation, émission de gaz à effet de serre entraînant un réchauffement climatique aux conséquences désastreuses, désertification, disparition des espèces animales et végétales, inégalité croissante dans les pays et entre les pays (notamment entre les pays du Nord et les pays du Sud), exclusion sociale, précarité de l'emploi, etc. (Ernult et Ashta, 2007). Dès lors, il

faut donc repenser l'économie en fonction de l'environnement ... et non l'inverse (Brown et Lester, 2003). En d'autres termes, il s'agit de revoir la manière de penser et de théoriser le développement (Gendron, 2001). Si les objectifs du développement durable sont universels, leur mise en œuvre ne peut être que différenciée en fonction des pays étudiés.

Plusieurs pays du Sud se sont engagés dans les années 1980 dans des programmes d'ajustement structurel pour réduire leur déséquilibre économique et accroître, à moyen terme, les capacités de production de leur économie. Selon les cas, ces politiques ont été engagées d'une manière indépendante ou sous la pression des organisations internationales (Morrisson et *al.*, 1993). Le développement durable, comme nouveau modèle de développement pour les pays du Sud, semble complexifier la situation de ces pays en rendant le développement plus coûteux.

Notre réflexion s'articule en trois axes, qui feront l'objet des sections successives. Le premier axe cherche à préciser la place qu'occupent les différentes dimensions du développement durable au sein de l'analyse économique du développement (1). Nous insisterons, dans un deuxième axe, sur la place de l'entreprise dans la société. Ces précisions étant faites, la deuxième section s'intéresse à la notion de développement durable dans les pays du Sud (2). Enfin, la troisième section tente de rendre compte de la prise en charge de l'environnement durable par les entreprises algériennes du secteur de l'énergie. Nous illustrerons cette partie par l'exemple de l'entreprise *Sonatrach* (3).

1) ANALYSE ECONOMIQUE DU CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La communauté internationale a longtemps été hésitante dans sa réponse au défi de l'environnement, ne disposant ni de fondement théorique consensuel, ni d'outils opérationnels satisfaisants, et encore moins de structure de gouvernance internationale permettant de coordonner les initiatives de gestion des ressources naturelles à l'échelle internationale. Le tournant a eu lieu ces dernières années lorsqu'une série d'études a permis d'intégrer les contraintes environnementales dans l'analyse économique dominante. Ces contraintes, autrefois largement exogènes dans les modèles de croissance

économique, sont donc en train d'être intégrées à notre cadre d'analyse du développement.

La question centrale du développement durable se pose en termes de résolution des conflits entre l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt de la société. Dans ce sens, le développement durable peut s'entendre comme un développement qui préserve la cohésion sociale d'une société toute entière (et non pas seulement d'une partie de celle-ci), l'accessibilité des populations aux services sociaux et aux biens publics et la transmission des capacités aux générations futures (Boidin, 2004). L'entreprise doit prendre conscience que la croissance économique qu'elle entraîne ne signifie pas nécessairement progrès social. Le modèle économique occidental a inauguré l'ère de la « société de l'usine ». La richesse humaine et le progrès humain passent par la capacité de l'usine à transformer la matière prélevée sur la nature. En d'autres termes, l'usine s'approprie et détruit la matière offerte par la nature pour en faire une matière nouvelle. Cet ordre est légitimé par la Société qui accorde les premières places sociales à ceux qui multiplient la richesse en transformant la nature.

Depuis quelques années, ce système est remis en cause, en particulier par la société occidentale qui l'a mis en œuvre. Cette contestation se singularise par son caractère révolutionnaire, dans le sens où elle remet en cause la place centrale de l'usine (entreprise) dans la société. L'entreprise n'est pas remise en question par rapport à la logique conflictuelle entre le capital et le travail, mais par rapport à son rôle fondateur de la société industrielle. L'entreprise (usine), qui incarnait jadis la libération de la société occidentale de l'archaïsme féodal, est aujourd'hui accusée d'entraver la pérennité de l'humanité. C'est pour cela que les critiques les plus virulentes à l'encontre de l'entreprise proviennent moins des milieux syndicaux que de la mobilisation citoyenne.

Cette évolution sociologique de la contestation remet en cause la légitimité historique de l'entreprise puisque nous assistons à la remise en question d'une entreprise qui perd sa « centralité » dans la société.

Dans ce contexte, le concept de développement durable apparaît comme le révélateur d'un ordre nouveau dans lequel la croissance économique doit permettre de satisfaire les besoins de la présente génération sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs (Brundtland, 1987). Depuis le Sommet de Rio (1992), le concept de développement

durable se décline en un programme d'action. Etats, société civile (associations, syndicats, ONG, ...) et firmes multinationales s'engagent à réfléchir sur ce que peut laisser notre génération aux générations futures.

C'est en cherchant à moraliser l'entreprise que les concepts d'engagement social, de responsabilité sociale, de transparence et d'éthique marquent une volonté de s'engager dans une politique de développement durable.

Malgré tout, on peut considérer que les résultats obtenus depuis le Sommet de Johannesburg en 2002 restent en deçà des attentes initiales, même si le droit au développement humain et durable s'est imposé comme principe fondamental des droits de l'homme (Najim et *al.*, 2003). Il est vrai que les entreprises, qui se comportent en véritables prédateurs et agissent en l'absence de toute contrainte institutionnelle, se trouvent aujourd'hui contraintes d'adopter, du moins au niveau du discours, le concept de développement durable. Aucune contrainte juridique n'obligeant les Etat à respecter leurs engagements pris à Rio.

2) LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS DU SUD

Le modèle de développement adopté par les pays du Sud à la fin de la seconde guerre mondiale reposait sur l'industrie, considérée comme le secteur prioritaire permettant d'accéder au décollage économique (Rostow, 1992). Le modèle d'inspiration marxiste (adopté en Algérie) préconisait le modèle de développement autocentré impliquant une forte intervention étatique dans l'économie. Dans ce cadre, l'État devait favoriser des politiques de grands travaux et participer à la création d'activités industrialisantes pour créer des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Pour sa part, le modèle libéral préconisait le développement fondé sur une industrialisation par substitution des importations. L'Etat devait ainsi favoriser la création de nouveaux secteurs industriels (*cf.* l'industrialisation de la Corée du Sud). Malgré des différences, ces modèles dominants reposaient tout les deux sur la croyance en l'existence d'une croissance dont les retombées à long terme allaient se traduire par une augmentation des revenus pour toutes les catégories de la population (Belem, 2006).

Depuis les années 1980, et à l'exception de certains pays d'Asie, la situation économique dans les pays du Sud a empiré,

du fait de la détérioration des termes de l'échange et de la forte réduction de l'accès aux capitaux internationaux. Après une période d'expansion continue (1965-1973), on a assisté à un ralentissement du rythme de la croissance des exportations, qui est devenue par la suite négative (CEA, 2002). L'échec de l'industrialisation « à l'occidentale » dans les pays d'Afrique a conduit à un endettement excessif et a poussé les bailleurs de fonds internationaux à exiger un désinvestissement de l'État dans le but de donner une place plus importante au secteur privée (Marchand, 2005).

A la difficulté du développement est ensuite venu se greffer les problèmes liés à l'environnement. Les pays les plus pauvres sont en effet les premières victimes du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

Pour pouvoir aborder cette double difficulté, les pays du Sud doivent aujourd'hui adopter une démarche intégrée qui a trait, entre autres, à la diversification économique, au développement de la capacité productive, à la politique environnementale et à la politique de la propriété intellectuelle. Cette approche doit garantir que la stratégie globale du développement soit sans incidences climatiques, qu'elle réduise la pauvreté, qu'elle engendre le développement et qu'elle améliore le niveau de vie, tout en permettant une atténuation des conséquences du changement climatique (South Center, 2008).

3) ENTREPRISES ALGERIENNES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'expérience de développement en Algérie remonte à la période de l'économie administrée des années 1960-1980. Un plan triennal (1967-1969), deux plans quadriennaux (1970-1973 et 1974-1977) et un plan quinquennal (1980-1984) ont été élaborés et mis en œuvre dans ce cadre. Au cours des années 1970, les prix élevés du pétrole ont eu pour effet un boom économique au bénéfice des producteurs de pétrole. Dans les années 1980, la croissance s'est retournée quand les prix pétroliers ont chuté (1986) et lorsque la baisse des recettes des exportations a donné lieu à une forte contraction de la demande intérieure et de l'investissement. Sur la période 1986-90, la croissance a baissé de 5% dans le secteur des services et de 8% dans les industries non pétrolières (par rapport aux cinq années antérieures). Depuis lors, la croissance, dans ces deux secteurs,

est demeurée relativement faible. La légère reprise de la croissance du PIB depuis le milieu des années 90 est due principalement au secteur des hydrocarbures et, dans une moindre mesure, aux réformes structurelles mises en place depuis 1994. L'Etat a ainsi sensiblement réduit son endettement extérieur, a réduit sa dette publique interne et a engagé dans un vaste « Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance » d'un montant de 80 milliards de dollars sur la période 2005-2009. Cependant, à y regarder de plus près, cette croissance est principalement tirée par les recettes d'hydrocarbures. Le pays reste en effet monoexportateur d'hydrocarbures. Il bénéficie grandement de l'inflation externe qui sévit sur les marchés pétroliers internationaux. Cette augmentation des recettes extérieures ne bénéficient toutefois qu'à deux secteurs : le secteur des hydrocarbures (qui draine l'essentiel des flux d'investissements) et le secteur des travaux publics et des transports (engagé dans un vaste programme de développement infrastructurel : routes, voies ferrées, logements).

Après vingt ans de réformes, les institutions de l'économie de marché restent encore inachevées. Le secteur manufacturier en crise et des pans entiers de l'économie restent sous le contrôle d'entreprises publiques inefficaces et non rentables malgré les soutiens financiers qui leur sont accordés. On s'interroge dès lors pour savoir comment rendre l'entreprise algérienne en mesure d'assumer son rôle d'acteur social et économique tout en préservant l'environnement ?

Avant de répondre à cette question (3.3), nous présenterons la situation environnementale algérienne (3.1) et quantifierons les coûts, pour l'économie algérienne, de la dégradation de l'environnement (3.2).

3.1. Etat des lieux de la situation de l'environnement en Algérie

La pollution de l'eau de surface et souterraine, celle du littoral marin, les fortes charges chimiques déversées dans l'atmosphère, l'accumulation des déchets toxiques industriels et quelquefois des hôpitaux, la prolifération des décharges et des dépotoirs non contrôlés à la périphérie des agglomérations constituent autant de problèmes majeurs pour la santé et le cadre de vie en Algérie. Parallèlement, elles mettent en danger le développement durable, et ce malgré les tentatives de normalisation entreprises par les pouvoirs publics (notamment

dans le cadre de la concrétisation des engagements internationaux pris en la matière).

Cette dégradation de l'environnement et la régression des écosystèmes sont aujourd'hui visibles à l'oeil nu. Ils sont l'effet de la forte pression démographique et de l'exode rural qui ont caractérisé les dernières décennies, ainsi que des schémas de développement économique extensifs des années 1970.

3.1.1. L'eau et l'assainissement

Les ressources en eau exploitables en Algérie sont estimées à 12,9 milliards de m³ (6,9 milliards de m³ d'eaux souterraines et 6 milliards de m³ d'eaux de surface). L'utilisation de l'eau concerne essentiellement l'alimentation en eau potable, l'irrigation et l'industrie.

Le taux de raccordement du public est relativement élevé : 85,1 % pour les agglomérations urbaines, 63,8 % pour les zones agglomérées secondaires et 20,8 % dans les zones éparses. Cependant, les coupures sont fréquentes pour gérer la pénurie, dont l'une des causes est, outre la sécheresse, un taux de perte sur le réseau estimé à plus de 40 % du volume produit. Le taux de raccordement des habitations aux réseaux d'égouts publics est de l'ordre de 66 %, avec un niveau qui laisse une partie de la population urbaine des chefs lieux (16 %) sans rattachement (alors qu'il est de 46,5 % pour les agglomérations secondaires). La vétusté des réseaux ou la mauvaise qualité des tuyaux et buses dans les nouveaux quartiers d'habitation font que les conduites sont souvent éventrées et/ou bouchées, laissant les eaux sales rejaillir à la surface ou s'en aller contaminer le réseau d'alimentation en eau potable.

Dans le cas de la pollution engendrée par les eaux usées industrielles, les entreprises génèrent annuellement 220 millions de m³ d'eaux usées, 55000 tonnes de DBO5 (Demande biochimie d'oxygène en cinq jours), 135000 tonnes de matières en suspension et 8000 tonnes de matières azotées.

Enfin, les capacités d'épuration des effluents industriels représentent environ 20 millions de m³/an, soit quelque 10 % du volume d'eaux résiduaires générées. Les entreprises les plus polluantes sont *Sider* (Production sidérurgique) et *Gipec* (production de pâte de papier).

3.1.2. Les déchets solides

Les déchets solides industriels sont stockés soit à l'usine soit envoyés à la décharge publique. De même, les déchets hospitaliers sont porteurs de nuisances et de risques du fait de graves déficiences dans leur prise en charge, tant au niveau du tri, de l'emballage, du transport et du stockage, que de l'incinération (dont le matériel est aussi souvent inopérant).

L'environnement est fortement affecté par la quasi-absence de traitement des déchets solides selon des formes et des normes de gestion modernes. Ainsi, alors que les déchets urbains déposés en décharges sont, à l'échelle nationale, annuellement de l'ordre de 10 millions de m³, ces dernières ne sont ni réellement contrôlées, ni dotées d'équipements appropriés. De la même manière, à l'instar des stations d'épuration, les rares usines de compostage ne fonctionnent pas.

3.1.3. La pollution de l'air

La pollution de l'air en milieu urbain est dans la majorité des cas d'origine automobile. A Alger, elle dépasse les normes recommandées par l'*OMS*. A Annaba, à Arzew, à Ghazaouet et à Alger, l'air est pollué par les industries existantes dont les équipements de traitement des gaz et fumées chargées de particules, libérés dans l'atmosphère ont des effets particulièrement néfastes et ont été reconnus comme à l'origine de maladies respiratoires chroniques et quelquefois sévères chez les populations (outre les dégâts faits en matière agricole ou sur le patrimoine culturel et immobilier).

La pollution atmosphérique d'origine industrielle est constituée essentiellement d'émissions de poussières, de dioxydes de soufre et d'oxydes d'azote. Les émissions de poussières ont pendant longtemps été très importantes à l'intérieur et au voisinage des cimenteries. Sur certains sites, les concentrations étaient jusqu'à 10 fois supérieures aux valeurs de référence. Les programmes en cours visant à équiper l'ensemble des cimenteries en électrofiltres devraient permettre de remédier à la situation. Le complexe sidérurgique *Ensider* reçoit la même attention dans le cadre d'un programme financé par la *Banque Mondiale*. Le secteur minier et les plâtreries sont également, mais à un degré moindre, responsables d'émissions de poussières. Après la fermeture (dans le cadre d'un projet financé par la *Banque mondiale*) de l'unité d'acide sulfurique

d'*Asmidal*, c'est le complexe d'électrolyse de zinc de Ghazaouet qui constitue le principal point chaud pour ce type d'émissions.

3.1.4. Les autres déchets

La production de déchets « spéciaux » est de l'ordre de 180000 tonnes/an comprenant : 9500 tonnes de déchets biodégradables, 6500 tonnes de déchets organiques, 48000 tonnes de déchets inorganiques et 55000 tonnes de déchets peu toxiques.

Par ailleurs, 140000 tonnes d'huiles sont annuellement commercialisées par *Naftal*, mais 8 % seulement sont récupérées en vue d'un recyclage à l'étranger. Les huiles usagées (qui sont rejetées dans les stations-service), ainsi que les vidanges sauvages, constituent aussi un problème environnemental important.

Les déchets liés aux activités de soins représentent, quant à eux, 125000 tonnes/an dont 33000 tonnes considérées comme toxiques et 22000 tonnes comme infectieuses.

Les déchets agrochimiques (pesticides, insecticides périmés) constituent un stock de 2200 tonnes.

Les déchets amiantés, enfin, sont estimés à 7000 tonnes/an. Le danger inhérent à cette substance cancérigène affecte 700 travailleurs (uniquement dans le secteur public) qui sont en contact avec ce matériau en milieu professionnel. Ces travailleurs sont exposés au risque de développer l'asbestose.

L'absence de classification et de réglementation fait que la plupart des déchets spéciaux y compris les plus toxiques sont, à l'heure actuelle, stockés au niveau des producteurs dans des conditions qui ne sont pas toujours adéquates.

3.2. *L'impact financier*

L'impact financier net des dégradations de l'environnement en Algérie a récemment été estimé par le ministère chargé de l'environnement à 7,23 % du PIB algérien (*cf.* tableau 1). Ces dégradations touchent à la fois la santé et la qualité de vie, le capital naturel et la biodiversité. Elles impactent également l'économie en générant des pertes liées à une gestion peu efficaces de l'environnement, de l'énergie et des matières premières. La dégradation de l'environnement a également un coût en termes d'image de marque et de compétitivité.

Tableau 1 : Vue d'ensemble des coûts des dommages

Catégories économiques	Évaluation monétaire des dommages (en % PIB)
1 - Santé et qualité de vie Eau (morbidité, dégradation de la qualité de la ressource) Air (morbidité, mortalité) Sols, forêt, biodiversité (pauvreté) Déchets (salubrité, pollution) Littoral (accidents chimiques)	0,69 % 0,94 % 0,15 % 0,19 % 0,01 %
Total Santé et qualité de vie (1)	1,98 %
2 - Capital naturel Eau (pertes dans le réseau) Air (pertes agricoles) Sols, Forêts, Biodiversité (pertes agricoles, déforestation, empiètement urbain, pertes en biodiversité)	0,62 % 0,01 % 1,21 %
Total Capital naturel (2)	1,84 %
3 - Pertes économiques liées à la dégradation de l'environnement - Eau (habitants mal desservis) - Déchets (potentiel de recyclage perdu) - Littoral et patrimoine archéologique (pertes touristiques) - Énergie, matières, compétitivité (gestion des ressources inefficace, perte d'image de marque)	0,18 % 0,13 % 0,59 % 1,10 %
Total Pertes économiques liées à la dégradation de l'environnement (3)	2 %
Total (1) + (2) + (3)	5,82 %
Gaz à effet de serre La biodiversité est déjà prise en compte dans (2)	1,20 % (0,21 %)
Total	7,23 %
Source : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (2002)	

La dégradation de l'environnement représente donc 455 milliards de Dinars Algériens, soit plus de 5 milliards de dollars ; une valeur qui dépasse la facture alimentaire annuelle pour l'ensemble de la population algérienne. Les dégâts occasionnés à l'environnement ne sont donc pas négligeables.

L'examen des données relatives aux pays du Maghreb et de l'Algérie fait ressortir le retard important enregistré par l'Algérie en matière environnementale (*cf.* tableau 2), alors même que le pays dispose de ressources financières importantes.

Pour expliquer ce retard, il faut comprendre que, en Algérie, les seules entreprises adoptant une démarche de responsabilité sociale et environnementale sont, d'une part, les entreprises liées au secteur des hydrocarbures (qui disposent de moyens financiers conséquents) et, d'autre part, les entreprises qui ont bénéficié d'appuis de la part des organisations internationales.

Tableau 2 : Classement des villes vertes

	Algérie	Maroc	Tunisie	Libye	Mauritanie
IDH	77	95	68	49	118
Risques de pollution de l'eau	78	121	126	105	13
Risques pour l'écosystème	14	35	28	11	115
Croissance de la population	63	67	49	93	126
Empreinte écologique	2	85	47	101	117
Qualité de l'air	70	83	56	37	64
Qualité de l'eau	136	141	109	97	59
Biodiversité	89	114	74	43	76
Gaz à effet de serre	108	64	67	122	100
Pollution à l'étranger	125	65	91	120	72
Efficacité énergétique	100	71	84	128	102
Impact de l'environnement sur la santé	95	71	70	81	131
Accès à l'alimentation et l'eau potable	57	67	55	70	106
Vulnérabilité aux catastrophes naturelles	53	91	85	58	112

Source : Edition internationale du *Reader Digest* (cité par GREDAAL.com)

3.3. L'implication des entreprises algériennes

L'implication des entreprises dans le développement social et environnemental est très inégale en Algérie. Les entreprises qui disposent de moyens financiers importants, comme les sociétés pétrolières, s'investissent de façon intense dans les activités sociales. Les budgets sociaux et de formation sont, en proportion, importants. Il convient, également, de souligner la participation des entreprises aux travaux d'utilité publiques, notamment au niveau local. Le matériel et les moyens des

entreprises sont, en cas de nécessité, mis à la disposition de la collectivité. C'est le cas lors d'opérations de reboisement, d'ouvertures de pistes, de désenclavement ou lors de catastrophes naturelles (cf. le séisme de Boumerdes en 2003).

Depuis 2003, certaines entreprises ont également adhéré au « *Programme d'actions du Projet Management de l'Investissement Social* » mis en œuvre par le gouvernement algérien dans les domaines de la formation professionnelle, de l'éducation, de la mise en valeur agricole, de la santé, de l'environnement, de l'artisanat, du sport et de la culture.

Il convient de noter que la plupart de ces entreprises sont issues du secteur de l'énergie. Ce secteur est en effet géré par des entreprises publiques dont certaines détiennent même un monopole (*Sonatrach*, par exemple, détient le monopole de l'exploitation et de la commercialisation des hydrocarbures). Le secteur est à l'origine d'importantes rentes d'exportation pour l'Etat – la fiscalité pétrolière représente une part non négligeable dans le budget de l'Etat (63% des recettes) –, mais également accordé de subventions implicites à la consommation énergétique intérieure par le biais de systèmes de tarification nettement inférieure aux cours mondiaux. Malheureusement, cette situation a généré un gaspillage de consommation et une faible rentabilité. Sur un autre plan, la consommation excessive qui en découle encourage, par les bas prix, la pollution. Pour toutes ces raisons, ce sont les entreprises de ce secteur (et notamment *Sonatrach*) qui sont les plus volontaristes lorsqu'il s'agit du développement durable. La prise en charge de l'environnement durable par ce type d'entreprise n'est pas un facteur qui risque de limiter leur performance.

3.3.1. Opérations sponsorisées par les entreprises de l'énergie

Pour encourager les initiatives en faveur d'un développement plus durable, plusieurs projets ont été sponsorisés par des entreprises issues du secteur de l'énergie et des mines. Ces projets concernent souvent l'éducation, le sport, la protection de l'environnement et la communication.

3.3.2. L'exemple de l'entreprise *Sonatrach*

Le groupe *Sonatrach* a initié un projet qui concerne le management de l'investissement social en vue d'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées.

Pour la protection de l'environnement, les efforts engagés par *Sonatrach* au niveau de ses installations de production ont permis de parvenir à une réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre et des rejets liquides. Des investissements considérables (220 millions de dollars américains) ont été consentis pour la récupération des gaz torchés aussi bien au niveau des champs de production que des complexes de liquéfaction et des raffineries.

Par ailleurs, le développement des énergies alternatives reste une préoccupation majeure ; l'introduction de ces sources d'énergie dans le bilan énergétique national vise des objectifs de cohésion socio-économique et de développement durable.

Un autre aspect des mesures prises pour la protection de l'environnement est celui du traitement des rejets liquides des champs pétroliers. Plusieurs projets de construction de stations de traitement des eaux huileuses et de stations d'épuration des eaux usées ont été réalisés ou sont en voie de l'être.

Au plan social, *Sonatrach* œuvre autour de ses zones d'implantation à resserrer les liens sociaux, à aider les populations dans le besoin, à promouvoir la recherche et les activités scientifiques, à aider la création artistique, à promouvoir la pratique sportive, à préserver la nature et à la sauvegarde du patrimoine culturel et historique.

Le programme d'investissement social de *Sonatrach* cible les populations des zones défavorisées et les groupes sociaux les plus lésés. La préservation du patrimoine national prend aussi une place capitale dans ce programme par la mise en valeur des sites architecturaux et archéologiques.

Dans la mise en œuvre du programme, la société a adopté une nouvelle politique sociale en vue de renforcer ses relations privilégiées avec la société civile. Cet engagement se traduit clairement dans son organisation interne par la création d'un *Projet Management de l'Investissement Social* en 2001.

Ce projet constitue un puissant trait d'union entre *Sonatrach* et la société civile. Sa mission est d'initier et de veiller à la mise en place d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, s'inscrivant dans le développement durable.

Le *Projet Management de l'Investissement Social* opte pour l'approche participative qui met à contribution les communautés, de la phase de l'identification des besoins jusqu'à la mise en œuvre des projets. Par cette approche, il vise à promouvoir l'éveil communautaire et l'esprit participatif en vue

de réaliser le bond qualitatif qui substituera la notion d'auto prise en charge à celle d'assistanat.

Parallèlement, afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté, Sonatrach a mis en place une « Cellule de Solidarité » dont les missions principales concernent :

- L'installation d'une organisation pour répondre aux besoins alimentaires des personnes en difficulté ;
- Le développement d'un espace de loisirs et de travail pour les enfants des catégories démunies ;
- La prise en charge en charge financièrement de tout ou partie des soins des personnels ou de leurs ayants-droit atteints de maladies chroniques, ayant subi ou devant subir une intervention chirurgicale, devant porter des lunettes ou des appareils de correction dentaire ;
- La mise en œuvre d'actions d'insertion sociale et professionnelle (selon les disponibilités financières) ;
- La mise en place d'une action d'aide aux personnes ou aux familles en difficulté de logement (opération à long terme actuellement en cours d'étude).

3.3.3. Contribution des compagnies étrangères

Dans le but d'offrir des opportunités de travail et de développement aux populations du grand sud, le *Ministère de l'Energie et des Mines* a mis en place, en collaboration avec les compagnies pétrolières étrangères installées en Algérie, un programme social visant à créer des opportunités économiques durables et des richesses dans la région, tout en respectant la dignité humaine et le droit de ces populations.

Ce programme intéresse en premier chef des populations du grand sud (*Wilayas* de Ouargla et d'Illizi). Il représente un investissement de l'ordre de plus de 500000 dollars en achat d'équipements dans les domaines suivants :

- *L'aménagement d'infrastructures pour la communauté* : écoles, hôpitaux, centres de prévention médicale et d'information, cellule d'écoute des jeunes en difficultés, centres de formation, centrales électriques, station de dessalement d'eau, construction d'une décharge avec traitement des déchets ;
- *Le développement économique* : création de petites manufactures dans le domaine de l'artisanat et du tourisme ;
- *L'éducation* : formation, bourses d'études à l'étranger, séjours linguistiques à l'étranger, envois de livres et de matériels audiovisuels, initiation à l'informatique ;

- *La culture* : échanges culturels et sportifs à l'occasion de l'organisation de festivals et de compétition sportives en Algérie ou à l'étranger (danse, chants, sport, etc.).

3.3.4. Les contrats de performance environnementale

Les contrats de performance environnementale du *Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement* ont une finalité explicite, celle de mettre en exergue l'engagement des entreprises à mettre en œuvre un programme de dépollution.

Plusieurs groupes industriels (dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de la chimie, de l'électrochimie, de la pharmacie, du ciment, de la sidérurgie, des mines et des travaux publics) se sont engagés dans des *contrats de performance*.

Ce programme pluriannuel permettra le respect de la réglementation environnementale actuellement en vigueur. Il a également pour ambition de préparer le secteur de l'industrie à adopter des méthodes de management environnemental internationalement reconnues. Jusqu'à présent, on compte :

- 21 contrats de performance signés ;
- 12 contrats de performance en cours de signature ;
- 56 contrats de performance en cours de négociation ;
- 256 adhésions à la charte environnementale et industrielle ;

Enfin, la réduction de la pollution d'origine industrielle s'appuie sur le renforcement juridique et institutionnel et l'application des dispositions réglementaires en vigueur, mais également sur la concertation avec le secteur industriel. Cette approche a permis d'aboutir à une plus grande sensibilisation des opérateurs industriels aux problèmes environnementaux et à la nécessité d'entreprendre des actions en vue de réduire la pollution générée par les activités industrielles.

CONCLUSION

La fin des années 1980 consacre une forte modification du contexte concurrentiel des entreprises. L'émergence de nouveaux marchés, la globalisation des échanges et le développement des technologies de l'information ont imposé aux entreprises des environnements de plus en plus complexes. Aussi, la pression exercée par les marchés financiers s'est traduite par un engagement plus pressant des actionnaires dans la recherche de résultats financiers qui récuse les objectifs à

long terme de l'entreprise. Ce contexte nouveau a exigé une mutation de la structure des marchés où la concentration des pouvoirs s'est traduite par des fusions, acquisitions, restructuration et délocalisations des entreprises. C'est ainsi que les entreprises se sont installées dans une position inconfortable caractérisée par des pressions exercées par les marchés financiers d'une part et la société civile d'autre part. Les premiers exigent une plus forte performance financière pendant que la société civile appelle l'entreprise à une meilleure vertu.

Assaillie par ces contraintes que ce nouveau contexte impose à l'entreprise, le développement durable apparaît comme un consensus qui tient compte des attentes de la Société civile d'une part et des bailleurs de fonds d'autre part. L'engagement pour une démarche de développement durable signifie pour les entreprises la recherche d'une performance non seulement financière mais aussi sociale et environnementale. L'entreprise devient socialement responsable devant ses parties prenantes et l'environnement. Cet engagement se traduit par la poursuite de valeurs éthiques qui tiennent compte de toutes les parties prenantes concernées par l'activité de l'entreprise (employés, fournisseurs, clients, actionnaires, etc.), de la communauté (consommateurs, ONG, etc.) et de l'environnement.

En Algérie, la protection de l'environnement et la prévention des catastrophes naturelles constituent des défis importants pour le développement du pays. On constate encore une maîtrise insuffisante de la part des pouvoirs publics des problèmes liés à l'habitat et la pollution. Les risques de catastrophes naturelles restent élevés d'une manière générale et la forte concentration des populations et des activités sur le littoral contribue à y renforcer les facteurs de risques naturels et industriels.

Même si l'Algérie a ratifié les conventions internationales sur l'environnement et aménage progressivement son cadre législatif pour répondre aux engagements pris, des stratégies effectives de gestion de l'environnement et des ressources naturelles y sont encore à développer sérieusement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BELEM G., Le développement durable en Afrique : Un processus sous contraintes - Expérience de l'industrie minière malienne, *La Revue Electronique en Sciences de l'Environnement*, Vol 7, n° 2, septembre 2006.

BOIDIN B., Développement humain, développement durable et « pays en développement » : Comment articuler et mesurer les différentes dimensions ?, *Développement Durable et Territoire*, mis en ligne le 17 février 2004 (<http://developpementdurable.revues.org/document1120.html>).

BROWN, LESTER R., *Eco-économie : Une autre croissance est possible, écologique et durable*, Seuil, Paris, 2003.

BRUNDTLAND G.H., Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, (http://www.wikilivres.info/wiki/Rapport_Brundtland), 1987.

CEA *Crise des modèles de développement et montée de la pauvreté en Afrique Centrale*, Commission Economique pour l'Afrique & Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale, Addis-Abeba, Ethiopie, 2002.

ERNULT J., ASHTA A., Développement durable, responsabilité sociétale de l'entreprise : Théorie des parties prenantes : Évolution et perspectives, Groupe ESC Dijon Bourgogne, *Cahiers du CEREN*, n°21, 2007.

GENDRON C., Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques, *Revue Pour*, n°172, décembre 2001, pp. 175-181.

MARCHAND G., *L'économie informelle au Sénégal. Logique de fonctionnement de quelques entreprises informelles à Saint-Louis*, Université Laval, Québec, 2005.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, *Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable*, Janvier 2002.

MORRISSON C., LAFAY J.-D., DESSUS S., La faiblesse politique de l'ajustement dans les pays africains, Centre de développement de l'OCDE, *Document de travail*, n° 88, 1993.

NAJIM A., MARIUS-GNANOU K., HOFMANN E., *Les entreprises face aux enjeux du développement durable : Eléments d'un débat*, Karthala, Paris, 2003.

NATIONS UNIES, *Projet de descriptif de programme de pays pour l'Algérie (2007-2011)*, juillet 2006.

ROSTOW W., *Les étapes de la croissance économique*, Seuil, Paris, 1992.

SOUTH CENTRE, Promouvoir le développement du Sud dans le régime commercial et celui relatif au changement climatique, *Document Analytique*, Février 2008.